



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 4 Décembre 2025

N° 08/2025

Législature 2020-2026

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 06/11/2025
3. Personnel Communal
 - 3.1. Temps Partiel de l'ATSEM
 - 3.2. Compte rendu du recrutement d'un agent contractuel sur remplacement d'un agent titulaire momentanément absence (autorisé par délibération N° 2025DEL014 du 07/03/2025 et N° 2025DEL061 du 06/11/2025)
 - 3.3. Création d'un emploi non permanent ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité
4. Renouvellement de la convention de la mise à disposition de personnel au service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
5. Délibération de principe pour dépenses rattachées aux « fêtes et cérémonies »
6. Réhabilitation et extension cantine : compte rendu du choix du Bureau d'Etudes pour mission Etude de Sol
7. Eglise : remplacement d'éléments défectueux sur cloches et demande et demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la DRAC et déclaration préalable de travaux.
8. Suivi dossier en cours enquête Publique PLU et Abrogation de la Carte Communale
9. Offre de la Sté ECOFINANCES
10. Extension de l'Eclairage Public : de Pilot vers l'ancien stade, de Turon vers l'Ecole et Chemin des Moussats
11. Goûter de Noël des enfants
12. Compte rendu de réunions
13. Questions diverses

Séance du 4 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du vingt-cinq octobre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : MME CACAULT Pénélope, M. DANGLA Claude, M. DUTREY Alain, MME FISSOT Eloïse, MME LEMARCHAND Valérie, MME MARTIN Violette, M. MORIN Maurice, M. PAPAIX David, MME SAURRAT Catherine, MME SIADOUS Stéphanie, M. TOUSTOU Thierry, MME SANS D'AGUT Carine.

Etaient absents : M. BRIQUET Jean-Charles, M. CHAUVIN Olivier, MORIN Maurice,

Procurations : M. CHAUVIN Olivier à MME SAURRAT Catherine, M. MAUROY Frédéric à M. DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.

M. TOUSTOU Thierry a été élu secrétaire de séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour : La proposition commerciale d'écofinances, l'extension de l'éclairage public : de Pilot en direction de l'ancien stade, de Turon vers l'école, Chemin des Moussats et de compléter le point 7 par une déclaration préalable de travaux.

2. Approbation du compte-rendu du 06/11/2025

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06/11/2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Personnel Communal

3.1. Temps Partiel de l'ATSEM

M. le Maire informe le Conseil Municipal que MME ABBÉ Danièle, ATSEM, est concernée par un mi-temps thérapeutique d'une quotité de 50% depuis le 14/11/2025 pour une durée d'un mois. Les dispositions prises précédemment par le Conseil Municipal suivant délibérations N° 2025DEL014 du 07/03/2025 et N° 2025DEL061 du 06/11/2025 permettent de palier à l'absence de MME ABBÉ Danièle les après-midis par un recrutement par voie directe d'un agent contractuel sur la base d'un CDD de 17h50.

3.2. Compte rendu du recrutement d'un agent contractuel sur remplacement d'un agent titulaire momentanément absence (autorisé par délibération N° 2025DEL014 du 07/03/2025 et N° 2025DEL061 du 06/11/2025)

Rapporteur : MME SIADOUS Stéphanie

Après publication de l'offre d'emploi, trois candidatures ont été sélectionnées pour un entretien le 22/11/2025. Celle de MME CAMILLO Marjorie a été retenue. Son contrat s'entend du 24/11/2025 au 12/12/2025, sur un temps de présence les après-midis (remplacement ATSEM, accompagnement bus scolaire et ménage). Ce CDD est susceptible de renouvellement dans la limite maximale de l'absence du fonctionnaire momentanément indisponible.

3.3. Création d'un emploi non permanent ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal décide de se doter d'un poste non permanent ATSEM en cas de besoin immédiat lors du départ à la retraite de la titulaire et dans l'attente de l'obtention du concours du futur agent. Pour se faire, il adopte la délibération ci-après :

N° 2025DEL062

Le Conseil Municipal de GRATENS ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Cet agent assurera la fonction d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 388 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présent

4. Renouvellement de la convention de la mise à disposition de personnel au service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Garonne du 1^{er} Janvier 2026 au 31 Décembre 2028 - 2025DEL063

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 5211-4-1, et D. 5211-16,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 46 I,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 166 I,

VU la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales et, notamment son article 65 I,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux et notamment son article 6 alinéa III,

VU le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Garonne,

VU l'avis du Comité technique de la commune de 29/09/2022,

VU l'avis du Comité technique de la Communauté de Communes Cœur de Garonne en date du 20/10/2022,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'intégration de la compétence « Enfance- Jeunesse » par la Communauté de Communes du Cœur de Garonne, il convient d'établir une convention de mise à disposition de service qui prévoira les modalités de fonctionnement de cette compétence.

A cet effet, Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention.

Il ajoute également que le Comité Technique a été saisi et a donné un avis favorable, en date du 02/12/2025, à l'organisation et au fonctionnement de ce service.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition de service conclue avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne, pour la période du 1^{er} Janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la présente convention.
- **De transmettre** la délibération et la convention au Sous-Préfet de Muret, au Comptable de la collectivité, au Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

La séance continuant,

Il est indiqué que cette mise à disposition de trois agents communaux pendant le temps méridien est remboursé par la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

5. **Délibération de principe pour dépenses rattachées aux « fêtes et cérémonies »**

Le Comptable Public du SGC de CARBONNE demande aux Collectivités de dresser un état des dépenses relevant des Fêtes et Cérémonies sous la forme d'une délibération. Celle qui suit est rédigée à cet effet.

2025DEL063

Le Conseil Municipal donne autorisation à M. le Maire de mandater à l'article 623 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses relatives :

Aux relations Publiques

- cérémonies commémoratives (apéritifs, gerbes)
- festivités : fête locale, repas artistes spectacles, goûters et colis de Noël)
- réceptions diverses
- évènements liés à l'état civil (bouquets mariages, gerbes deuils)
- cadeaux offerts pour les départs à la retraite des agents communaux
- cadeaux offerts aux enfants de CM2 (départs en 6^{ème})

Aux publicités et publications

- annonces légales (affiches) et insertions dans les journaux

La présente délibération sera notifiée au Responsable du SGC de CARBONNE

6. Réhabilitation et extension cantine : compte rendu du choix du Bureau d'Etudes pour mission Etude de Sol

M. le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite du pouvoir qui lui a été conféré lors du conseil municipal le 06/11/2025 et analyse avec le Bureau d'Etudes des trois offres reçues, la Société GFC s'est vue notifier la mission qui techniquement est conforme à la demande et s'est avérée la moins disante, soit 3 250.00 € HT.

La séance continuant,

M. le Maire indique que le Permis de Construire de la « Réhabilitation et Extension de la Cantine Scolaire » est déposé. Le commencement des travaux est prévu en Avril 2026.

7. Eglise : remplacement d'éléments défectueux sur cloche N° 2, demande et demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la DRAC et déclaration préalable de travaux - 2025DEL064

Le dernier diagnostic de l'installation campanaire réalisé par l'Entreprise BODET à mis en évidence des éléments endommagés sur le moteur de volée n°2 et son support.

De façon à conserver en parfait état cette installation automatisée sur le long terme, ce prestataire nous oriente vers un remplacement. Le coût a été chiffré à 7 496.00 € HT soit 8 995.20 € TTC.

Cet exposé entendu et après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DIT** qu'il convient procéder au remplacement des éléments défectueux énumérés par l'Entreprise BODET afin de maintenir en parfait état les installations campanaires.
- **RETIENT** son devis descriptif et estimatif précité d'un montant de 7 496.00 € HT et donne pouvoir à M. le Maire d'en notifier l'acceptation au chargé d'affaire.
- **SOLLICITE** le concours financier :
 - ↳ de la DRAC Occitanie à hauteur de 30%
 - ↳ du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 40%pour une aide au financement de ces travaux afin d'atténuer le reste à charge de la commune
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense d'investissement au budget 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer une Déclaration Préalable de Travaux et lui confère tout pouvoir de signature à cet effet.
- **PROGRAMME** les travaux au cours du 1^{er} trimestre 2026 et après réception des arrêtés attributifs de subventions et de l'autorisation d'urbanisme précitée.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-annexé

PLAN DE FINANCEMENT

Cloche N° 2 de l'Eglise : Remplacement des Eléments Défectueux

TYPE DE DEPENSE	Montant HT	Montant TVA	COUT TTC
Remplacement cales de support	3 814.00 €	762.80 €	4 576.80 €
Remplacement du moteur de volée de la cloche 2	2 060.00 €	412.00 €	2 472.00 €
Remplacement du battant de la cloche 2	1 622.00 €	324.40 €	1 946.40 €
Total Dépenses	7 496.00 €	1 499.20	8 995.20 €
FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant HT	Taux	Sollicité
DETR	0.00 €	0%	0 €
Conseil Départemental Hte-Gne	7 496.00 €	40%	2 998.40 €
Région	0.00 €	0%	0 €
ADEME	0.00 €	0 %	0 €
Fonds concours	0.00 €	0 %	0 €
CAF	0.00 €	0 %	0 €
DRAC Occitanie	7 496.00 €	30 %	2 248.80 €
Total Subvention		70 %	5 247.20 €
Auto-financement TTC			3 748.00 €
TOTAL			8 995.20 €

8. Urbanisme

8.1. Suivi dossier en cours enquête Publique PLU et Abrogation de la Carte Communale

Le Commissaire Enquêteur a débuté ses permanences en mairie et y a reçu des administrés qui souhaitent le rencontrer. La prochaine et dernière permanence au lieu le mercredi 10 décembre de 14h00 à 17h00. A ce jour, une dizaine d'administrés ont consulté le commissaire enquêteur.

8.2. Opposition sur DAACT – Réf : PC03122922G015

Le titulaire du PC03122922G015 s'est vu notifier une opposition à sa Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux relative à une maison individuelle. Le recollement réalisé par M. le Maire a révélé que la réalisation était non conforme aux plans fournis au permis initial. A sa demande un permis de construire modificatif sera déposé par l'intéressé avec lequel il s'est entretenu. Concernant le terrain aux abords de maison, un enrochement s'impose ; à défaut un arrêté de péril sera pris.

8.3. Divers

Au cours de l'année 2025 il a été enregistré 31 Certificats d'Urbanisme (CU), 22 Déclarations Préalables (DP) et 15 Permis de Construire pour construction de garages et non de nouvelles constructions.

9. Offre de la Sté ECOFINANCES – 2025DEL066

M. le Maire indique avoir été sollicité comme l'ensemble des collectivités de l'EPCI par la Société ECOFINANCES sur la proposition de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour une réévaluation

du foncier et mettre à jour la valeur du bien au regard de l'impôt foncier. Selon elle, il nous manquerait environ 18 000 € annuellement. Cette société se baserait sur des données statistiques et des vues satellitaires.

Après discussion et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité est CONTRE l'appel à cette société estimant être assez vigilant pour régulariser sous couvert de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), ce qui a déjà été effectué à plusieurs reprises lors du mandat en cours. Par ailleurs, M. le Maire indique avoir régularisé les 12 logements signalés par MME MUL en fin de mandat précédent.

10. Extension de l'Éclairage Public : de Pilot vers l'ancien stade, de Turon vers l'École et Chemin des Moussats – 2025DEL067

M. le Maire propose à l'Assemblée de confier au SDEHG l'étude et le chiffrage de l'extension de l'éclairage public dans les nouveaux secteurs urbanisés de la commune ; à savoir de Turon vers l'École, Chemin des Moussats » ainsi que de Pilot vers l'ancien stade qui devrait se densifier après l'approbation du PLU. Cela permettra de sécuriser également le cheminement piétonnier des enfants. La zone à ce jour difficile à éclairer reste le virage en direction de Bérat (s/RD 15, hors agglomération et hors compétence de la mairie), à défaut de compteur. Le projet sera étudié avec le SDEHG.

Le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition et AUTORISE M. le Maire à prendre attache auprès du SDEHG pour l'étude de faisabilité et chiffrage par quartier.

11. Goûter de Noël des enfants

La municipalité offrira son traditionnel goûter de Noël aux enfants de l'école. La date a été fixée au mardi 16 décembre. MME Stéphanie SIADOUS précise qu'il n'y aura pas de spectacle cette année et que nous offrirons comme il y a trois ans, un cadeau à chaque enfant.

12. Compte rendu de réunions

12.1. Formation « Gestion du Cimetière »

Rapporteur : MME LEMARCHAND Valérie

Cette formation intense et très constructive a été assurée par MME CHARPENTIER Michèle de l'Institut de formation pour les élus locaux et les collectivités s'est déroulée en mairie de GRATENS le 22/11/2025, sur notre initiative. Y ont pris part M. le Maire, MMES Valérie LEMARCHAND, Catherine SAURRAT, Carine SANS D'AGUT, Eloïse FISSOT et M. CASTET Pierre notre employé communal ainsi que des élus de Marignac-Lasclares et Beaufort.

Les informations recueillies sur cette thématique ont été appréciées des participants et seront exploitées par les élus, les services administratifs et techniques. Il reste un gros travail à fournir. Une commission cimetière sera créée.

12.2 Réunion « Agrivoltaïsme » à LAFITTE-VIGORDANE

Frédéric MAUROY nous a représenté à cette réunion d'information qui s'adressait aux communes limitrophes. Y a été présenté le projet agrivoltaïque porté par un agriculteur pour les besoins de son activité commerciale.

12.3 Conseil Communautaire

Il est rendu compte des discussions échangées au cours du conseil communautaire du 19/12/2025.

12.4 SIECT

L'ordre du jour et les débats du conseil syndical du SIECT du 09/12/2025 sont rapportés à l'Assemblée.

13. Questions diverses

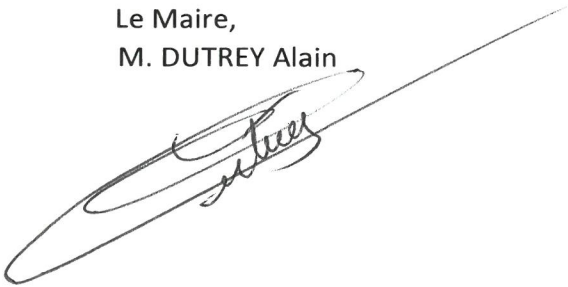
Néant

Fin de séance à 20H 39.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,
M. DUTREY Alain

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dutrey' with a large flourish underneath.

Le Secrétaire de Séance,

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, possibly reading 'R.S.' or similar initials.

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 4 Décembre 2025

N° d'ordre	Objet
2025DEL062	Création d'un emploi non permanent ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet pour accroissement temporaire d'activité
2025DEL063	Renouvellement MAD Enfance - Jeunesse
2025DEL064	Délibération de principe pour dépenses rattachées aux « fêtes et cérémonies »
2025DEL065	Eglise : remplacement d'éléments défectueux sur cloche N° 2, demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la DRAC et déclaration préalable de travaux.
2025DEL066	Refus de l'offre commerciale ECOFIANCES
2025DEL067	Extension de l'Eclairage Public